

Image not found or type unknown



Carte de résident tunisien

Par **Claude3405**, le **21/10/2020** à **17:34**

Bonjour je me suis mariée en 2017 avec un ressortissant tunisien. Je suis française. Il a été régularisé grâce à ce mariage . Malheureusement, notre relation n'a pas tenu et nous avons divorcé en mai 2020. Je m'inquiète beaucoup pour mon ex conjoint (nous sommes en très bons termes). Est ce que la préfecture peut ordonner le retrait de sa carte de résident obtenue en 2019 ? Il souhaite faire son changement d'adresse mais a peur de ce risque de retrait. Merci